

REGLEMENT LA DEFERLANTE EVREUX 2021

Organisateurs

1^{ère} édition de la Course à Obstacles LA DÉFERLANTE

Soutenu par l'Association EXPO LOISIRS et organisation générale déléguée à la Société O'BEN EVENEMENTS, 40 rue armand benet, 27000 EVREUX. Elle se déroulera le dimanche 24 octobre 2021, à Évreux. (27). Son départ et son arrivée s'effectueront sur le Village de la course, sur le site de l'hippodrome de Navarre. Son nombre de participants est limité à 2520 (hors enfant).

La course

En solo ou en équipe, la course à obstacles LA DEFERLANTE se réalisera sur 2 parcours : un de 7 km ou un de 15 km, parsemés d'une quarantaine d'obstacles, fabriqués pour certains par des professionnels spécialisés, naturels pour les autres, tel que passages dans l'eau et dans la boue ! Praticable à partir de 16 ans, non chronométrée, pas de classement non plus ! (Sauf pour les 2 vagues Élités du début de journée)

Dépassement de soie, défi, solidarité, fun et bonne ambiance sont les maîtres mots qui caractérisent cette nouvelle course à Obstacles : La Déferlante ! Vous serez seul juge et décideur d'éviter ou d'affronter les obstacles selon vos capacités, chaque obstacle aura la possibilité d'être contourné sur le côté sans avoir à le franchir.

Conditions de Participation

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Présenter la copie d'une licence de l'une des fédérations suivantes en cours de validité le jour de la course : FFA/FFTRI/FFCO OU UFOLEP**
- **Ou, le cas échéant, présenter un certificat médical TYPE** de non contre-indication de la pratique de la **“course à pied en compétition”** datant de moins de 1 an le jour de la course, ou une licence sportive.
- **Être à jour dans vos vaccins**
- **Reconnaître être apte à participer à une course à obstacles type parcours du combattant**
- **Accepter le présent règlement par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique, et ce, sans aucune réserve.**
- **Pour les mineurs:** avoir 16 ans minimum le jour de votre participation à la course, avoir fourni une **autorisation-parentale** et être accompagné d'un **responsable “adulte”** tout au long du parcours. (**Nom de la personne responsable devant figurer sur la décharge si celle-ci est autre que l'un des 2 parents**)
- **Pour le parcours enfant:** avoir 4 ans minimum, jusqu'à 15 ans maximum. Transmettre un certificat médical de moins de 1 an ou licence sportive. Une **autorisation**

parentale sera à remplir le jour J sur place. La surveillance des enfants sera sous la responsabilité des parents. Les animateurs ne feront que gérer l'organisation et animation du parcours. Les parents devront rester sur le site du village le temps de son parcours.

Inscription

- Les inscriptions sont ouvertes à partir de 16 ans, l'accès à la bière d'arrivée ne sera pas autorisé aux 16-18 ans.
- Les tarifs d'inscription sont accessibles sur notre site internet et modulés selon la date d'inscription du participant. Le prix est progressif. Il est fixé à 25 euros à l'ouverture des inscriptions pour le Format 7km et 32€ pour le Format 15km. Les droits d'inscription sont ensuite modulés en fonction des dates d'inscription. Ces prix sont clairement affichés sur la plateforme d'inscription en ligne et/ou sur le site internet. L'inscription comprend la participation à l'épreuve, un bandana, une médaille finisher, un ravitaillement et une bière à l'arrivée (sauf pour les 16/18 ans).
- Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni échangeable, ni réutilisable.
- Le fait de toute personne de céder à titre gracieux ou onéreux son « Bandana » engagerait sa responsabilité et celle du remplaçant. Une procédure existe et doit être respectée.
- Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site <https://www.ladeferlante.fr>,
- Le système d'inscription peut vous établir une facture reprenant les frais engagés.
- Le T-shirt LA DEFERLANTE est disponible sous forme d'option au tarif de 7 euros lors de votre inscription. Si l'organisateur est dans l'incapacité de satisfaire votre demande concernant la taille souhaitée, la somme de 7€ vous sera reversée.
- Il sera possible de l'acheter sur place (au retrait des enveloppes) au tarif de 10 euros (sous réserve de disponibilité des tailles).
- *Conditions*

Votre participation à l'événement LA DEFERLANTE implique votre acceptation express et sans réserve du présent règlement. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles (risque de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaque, LISTE NON LIMITATIVE...). Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être entraîné. **Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.**

- **Les vérifications d'inscriptions le jour J seront faites sur présentation de votre pièce d'identité.**
- **Toute personne ne possédant pas de Bandana « La Déferlante » ne pourra en aucun cas participer à la course**
- **Votre participation se verra refuser si votre certificat médical ainsi que (pour les mineurs de 16 ans et +) votre autorisation parentale ne nous ont pas été fournis avant le jour de l'événement.**
- **Vous êtes mineur et avez 16 ans ou +, vous ne pourrez effectuer la course que si vous avez fourni votre décharge parentale en ligne et si vous êtes accompagné d'un des 2 parents ou d'un responsable, "adulte" (dont le nom est mentionné sur la décharge parentale) tout au long de votre parcours.**
- **L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dégradation de bien ou matériel en votre possession le jour de votre participation à l'épreuve**

Chaque participant accepte le présent règlement sans réserves, par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique.

Sanctions

Lors de l'épreuve, les membres de l'organisation se donnent les droits de vous exclure du parcours si vous adoptez un comportement allant à l'encontre du règlement ou risquant de mettre en danger votre personne ou celle d'autrui, tel que :

- **Le non-respect du règlement**
- **Un comportement dangereux et agressif**
- **Le non-respect du parcours, de ses obstacles et de leur franchissement (Le franchissement des obstacles n'est en aucun cas obligatoire, leur contournement est possible et ne sera pas sanctionné)**
- **Prendre le sens inverse de la course**
- **Ne pas respecter l'environnement**(abandon de déchets, papiers, plastiques, etc.)
- **Ne pas posséder le bandana de participant**
- **Retrait des Bandanas participants**

Votre bandana vous sera remis le jour de l'événement, à votre arrivée lors de la vérification de votre inscription sous présentation de votre **pièce d'identité** et sous condition que tous les **documents** (certificat médical, autorisation parentale) aient été fournis en amont lors de votre inscription en ligne. Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, la remise de votre bandana vous sera refusée, et toute personne ne possédant pas de bandana ne pourra en aucun cas participer à l'épreuve. Cette remise pourra se faire le vendredi 22/10/2021 à la Salle de sport « Fitness Park » de 16h à 19h, centre commercial Carrefour Évreux. OU le samedi 23/10/2021 au magasin INTERSPORT Evreux de 14h à 19h.

Les échanges et reventes de bandana sont interdits.

Tenue vestimentaire

Prévoyez de porter des vêtements robustes et sans valeur, mais aussi dans lesquels vous vous sentirez à l'aise pour franchir les obstacles. Nous préconisons également de porter des gants. Prévoyez des vêtements de rechange afin d'être au sec pour pouvoir profiter agréablement d'un petit moment sur le village.

Un déguisement sera fort apprécié alors ne vous privez surtout pas ! Laissez parler votre côté fofou ! Néanmoins, pour une question de sécurité, choisissez le bien ! il ne devra pas être gênant lors du franchissement des obstacles, ni même présenter un risque d'accident pour vous ou pour les autres participants, notamment les vêtements qui absorbent l'eau !

Il est interdit de porter des déguisements tels que :

- Assimilés uniformes
- Assimilés religieux
- Cape
- Signes religieux
- Accessoires
- Armes factices

Au grand risque de les abîmer, de les perdre ou même d'être gêné par eux lors des passages de vos obstacles, ne portez pas de bijoux !

Environnement

Pour le respect de la nature et des lieux qui vous accueille, il est formellement interdit de jeter et d'abandonner vos déchets (nourritures, emballages, plastiques, papiers, etc.) sur votre parcours. Des poubelles seront mises à votre disposition et devront impérativement être utilisées à cet effet.

Adopter une attitude responsable, n'hésitez pas à ramasser les déchets trouvés sur votre chemin !

Ravitaillement

2 points de ravitaillements seront mis à votre disposition, le premier à mi-parcours et le second à l'arrivée, vous proposant solides et liquides (un 3^{ème} est prévu pour le parcours de 15km). Vous serez seul juge de vos besoins nécessaires vous permettant d'être autonome pour le reste de l'épreuve.

Village/Restauration

Un village départ/arrivée vous accueillera, proposant un stand de boissons et restaurations (pour être sûr d'être servi, réservez votre repas en ligne ! (Frites/saucisse merguez seront proposés). Vous aurez le plaisir de vous y retrouver après votre épreuve pour un moment de débriefing ou vous pourrez raconter vos exploits !

Sécurité

Un service d'assistance médicale sera assuré par une équipe de secouristes avec les moyens logistiques adéquats (ambulance, buggy, quads, civières), ambulances agréées, médecins. 2 postes de secours seront placés sur le parcours. Des contrôleurs seront présents à chaque obstacle. Ces derniers seront équipés d'une liste de numéros à appeler en cas d'urgence. Les services de secours (SDIS) et de Gendarmerie seront avertis de l'événement. L'organisation sera équipée de quads pour une réaction rapide et immédiate en cas de besoins. Les organisateurs se donnent le droit de vous faire stopper la course et de vous faire évacuer si l'avis médical vous juge inapte à continuer l'épreuve. Dès lors où l'appel à un médecin est nécessaire, vous vous soumettez, de fait, à son autorité et vous engagez à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité et dans votre intérêt, il est fait appel à l'équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en oeuvre tous les moyens appropriés.

Assurance

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile. Il vous incombe également de vous assurer personnellement.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux dus à un mauvais état de santé et en cas de non-respect du règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

Vol/dommage matériel

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, bris ou perte de vos biens personnels pendant la course. Il vous incombe en conséquence, si vous estimez nécessaire de souscrire à une assurance.

Annulation venant des organisateurs

Les organisateurs pourront annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure (**requête de l'autorité administrative, intempéries, décision politique, attentats, événement imprévu mettant en cause la sécurité des participants, etc. liste non exhaustive**).

L'association se réserve le droit d'annuler la course **en cas de manque de participants ou de difficultés techniques**. Dans ce cas, la manifestation sera repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, **aucun remboursement ne sera effectué**.

Modification des horaires de départ

Le nombre des vagues a été basé sur un maximum de 2520 participants. En fonction du nombre réel et définitif d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de les déplacer et, le cas échéant, d'en supprimer certaines si leur nombre de participants est trop minime. Dans ce cas, d'autres horaires de départ vous seront proposés.

Droit à l'image

Par votre participation à l'épreuve, vous autorisez les organisateurs ou leurs ayants droits, à utiliser ou faire utiliser votre image (photo, vidéo, voix) et votre prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier et par tous les moyens existant ou non existant à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires.